



**PROCÈS-VERBAL DE LA
295^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 26 novembre 2015 à 12 h
Local 4839, pavillon de la santé**

Présences — Absences

Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie	Lucie Hamelin	P	
Biologie médicale	Michel Cyr		A*
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette		A*
Chimie, biochimie et physique	Pierre Benard		A
Chiropratique	Djamel Ramla		A
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Ginette Aubin	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Foued Chihi	P	
Génie chimique	James Agbébavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon		A
Génie industriel	François Gauthier	P	
Génie mécanique	Lotfi Toubal	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière		A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme	P	
Mathématiques et informatique	Amar Bensaber Boucif	P	
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Orthophonie	Sophie Chesneau-Faure	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Charles Viau-Quesnel	P	
Psychologie	Michael Cantinotti		A*
Psychologie	Yvan Leroux	P	
Sciences comptables	Daphné Drouin	P	
Sciences comptables	Mireille Dubé	P	
Sciences de l'activité physique	Vincent Cantin	P	
Sciences de l'activité physique	Émilie Lachance	P	
Sciences de l'éducation	France Beaumier	P	
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P	
Sciences de l'environnement	Vincent Maire	P	
Sciences humaines	Marise Bachand	P	
Sciences infirmières	Liette St-Pierre		A
Sciences infirmières	Éric Ahern	P	
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismaïl Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Adel Omar Dhamane	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC		A*
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Jocelyn Perreault	Secrétaire	P	

*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.

Le professeur Jocelyn Perreault, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-295-26-11-15-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en cette semaine de travaux et d'études.

CS-295-26-11-15-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 37 des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

Il termine en confiant l'animation de la rencontre au professeur Jocelyn Perreault, secrétaire du comité exécutif.

CS-295-26-11-15-03 Adoption de l'ordre du jour

L'animatrice présente le projet d'ordre du jour et invite les délégués, si nécessaire, à ajouter des points à affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Lettre d'entente sur les ordinateurs pour les professeurs
6. Compressions budgétaires à l'UQTR
7. Rapport 2014-2015 sur le Fonds de défense professionnel des professeurs
8. **Tribune des délégués et des déléguées**
9. Adoption du procès-verbal de la 294^e réunion du conseil syndical
10. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
11. Information et dépôt de documents :
 1. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la 518^e réunion
 2. Dépôt de l'agenda syndical de décembre 2015
 3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine rencontre : 28 janvier 2016
14. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur Marcel Veilleux, délégué du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 295^e réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-295-26-11-15-04 Rapport du comité des relations de travail

L'animatrice invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT signale que le Syndicat a déposé un grief relié aux cours donnés en tutorat à plus d'un étudiant. Le Syndicat demande, en guise de dommage, que le cours en tutorat soit comptabilisé comme un cours régulier dans la tâche des professeurs concernés.

Le VPRT mentionne que les discussions se poursuivent avec la Direction sur le traitement des cours atypiques. Il semble toutefois exister une mésentente sur l'interprétation de la clause 10.12 de la convention concernant le délai et la procédure d'annulation des cours.

Le VPRT indique que le Syndicat a déposé un grief sur l'obligation de la Direction de l'UQTR de reconnaître le Syndicat comme étant le seul interlocuteur pouvant négocier les conditions de travail des professeurs.

CS-295-26-11-15-05 Lettre d'entente sur les ordinateurs pour les professeurs

L'animateur invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT souligne que l'entente de principe sur le moratoire concernant le remplacement des ordinateurs des professeurs avait déjà été présentée aux délégués syndicaux.

Il s'agit maintenant d'adopter la résolution concernant le projet de lettre d'entente.

Le VPRT mentionne que le Syndicat a demandé d'ajouter la possibilité, pour un professeur qui se serait procuré un ordinateur à partir de son annexe C durant la période de moratoire, de se faire créditer son achat.

Après avoir répondu aux questions des délégués, l'animateur présente le projet de résolution :

Considérant la décision de l'UQTR de décréter un moratoire sur le remplacement des ordinateurs des professeurs pour les années 2013-2014 et 2014-2015;

Considérant le dépôt d'un grief dénonçant le moratoire;

Considérant les négociations pour régler le grief;

Considérant la recommandation du comité des relations de travail;

Considérant la recommandation du comité exécutif;

Il est proposé par le comité exécutif dûment appuyé par le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, d'autoriser le Syndicat à signer la lettre d'entente relative au grief 2014-05 et concernant la levée du moratoire sur le remplacement des postes informatiques des professeurs selon les modalités annexées à la présente résolution.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CS-295-26-11-15-06 Compressions budgétaires à l'UQTR

L'animateur invite le président à présenter le point.

Le président mentionne que le Syndicat a rencontré le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) afin d'échanger sur les difficultés financières de l'UQTR et sur la possibilité pour les professeurs de contribuer au redressement budgétaire pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

Faisant suite à cette rencontre, le Syndicat a demandé et obtenu une série de documents financiers permettant de mieux connaître la situation.

Le 20 octobre dernier, le conseil d'administration de l'UQTR a échangé sur différents scénarios concernant les coûts de la convention collective :

- *Augmentation de la tâche normale d'enseignement des professeurs à un 5^e cours*
- *Report temporaire de l'application du plancher d'emploi des professeurs en 2016-2017*
- *Révision de la base du calcul du plancher d'emploi des professeurs*
- *Augmentation du nombre de cours en appoint accordé pour un professeur*

-
- *Optimisation de la commande de cours 2015-2016*
 - *Réduction des budgets de fonctionnement alloués à la recherche*
 - *Récupération des soldes non dépensés pour des projets de recherche terminés*

Avant de poursuivre les discussions sur les coûts de la convention collective, le Syndicat a convenu d'un certain nombre de préalables à la poursuite des échanges.

Le président indique quelques pistes où il serait possible de signer des ententes avec la Direction :

- Augmenter le nombre de cours en appoint, en fiducie et en réserve;
- Considérer les économies reliées au moratoire sur le remplacement des ordinateurs des professeurs;
- Permettre, pour un certain temps, l'embauche des nouveaux professeurs au 1^{er} décembre plutôt qu'au 1^{er} juin;
- Décréter, pour un certain temps, un moratoire sur le plancher d'emploi des professeurs.

Les échanges sur ces hypothèses seraient obligatoirement conditionnés par les critères suivants :

- La Direction devra fournir les documents financiers demandés;
- La Direction devra abandonner le projet d'implantation d'une équipe de football à l'UQTR;
- S'il y avait entente sur les hypothèses syndicales proposées, la Direction devrait convenir avec le Syndicat qu'il n'y aura pas de réouverture de la convention collective sur les salaires et le plancher d'emploi en mai 2016;
- S'il y avait entente sur les hypothèses syndicales proposées, la Direction devrait convenir avec le Syndicat qu'une partie des économies réalisées seront affectées au rattrapage salarial pour les professeurs.

Après la présentation, l'animateur propose une période plénière de 30 minutes.

Durant la plénière les délégués font valoir :

- Que les problèmes budgétaires de l'Université proviennent surtout des compressions financières du gouvernement et d'une gestion déficiente à l'UQTR. Les professeurs n'ont pas à faire de concessions pour compenser.
- Qu'il est périlleux de discuter des règles du plancher d'emploi de la convention collective puisqu'il manque encore beaucoup de professeurs dans plusieurs départements.
- On rappelle qu'il y a plusieurs années, les professeurs avaient voté en assemblée générale la baisse du plancher d'emploi au profit d'augmentations salariales.
- On signale qu'autoriser plus de cours en appoints ou autres pourrait faire la démonstration que les professeurs peuvent donner plus de quatre cours par année.
- On précise également que permettre plus de cours en appoints véhicule un mauvais signal pour le développement de la recherche.
- La demande du rejet de l'implantation d'une équipe de football ne devrait pas apparaître dans les préalables à la poursuite des discussions.

-
- Il faudrait demander aux cadres supérieurs de réduire leurs salaires.
 - On précise que l'UQTR est l'une des seules universités québécoises à embaucher des professeurs actuellement malgré la situation financière difficile des universités.
 - On propose de consulter les professeurs sur les différentes hypothèses proposées et sur d'autres éventuellement.

Le président répond aux préoccupations des délégués syndicaux tout en rappelant qu'au mois de mai 2016, il y aura obligatoirement des négociations sur le plancher d'emploi et sur les salaires des professeurs. La Direction de l'UQTR et le Syndicat auront alors le droit d'exercer des moyens de pression (lockout pour l'employeur et grève pour le Syndicat). Le comité exécutif croit que le rapport de force à ce moment ne sera pas à l'avantage du Syndicat.

À la fin de la période plénière, le président mentionne que le comité exécutif poursuivra les discussions sur la situation tout en tenant compte des commentaires formulés par les délégués syndicaux.

Si le comité exécutif décidait de poursuivre les échanges avec la Direction, il soumettrait au conseil syndical le détail des hypothèses proposées et la réaction de la Direction aux conditions fixées.

CS-295-26-11-15-08 Tribune des délégués et des déléguées

L'animateur invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

Le professeur Alain Goupil, délégué du Département de mathématiques et informatique, remercie le comité exécutif d'avoir organisé une rencontre des professeurs avec le candidat au rectorat. La rencontre fut très intéressante et semble avoir été appréciée par les professeurs présents.

CS-295-26-11-15-09 Adoption du procès-verbal de la 294^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 294^e réunion du conseil syndical tenue le 29 octobre 2015, les délégués confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation, appuyée par le professeur Yvan Leroux, délégué du Département de psychologie, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 294^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 29 octobre 2015.

CS-295-26-11-15-10 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical

L'animateur attire l'attention des délégués sur les nouveaux points ajoutés aux suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical :

1. Confier à des étudiants du Département de marketing et systèmes d'information le mandat de réaliser un plan de marketing pour le Syndicat;
2. Recruter un représentant externe au comité de promotion;
3. Remettre des bourses d'études aux collèves de la région.

CS-295-26-11-15-11 Information et dépôt de documents

11.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 518^e réunion

L'animateur attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 518^e réunion du comité exécutif tenue le 15 octobre 2015.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif.

11.2. Dépôt de l'agenda syndical de décembre 2015

L'animateur invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical du mois de décembre 2015.

11.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU

Le trésorier du Syndicat, qui est aussi trésorier de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), signale les principaux dossiers traités par la Fédération au cours des derniers mois.

Il souligne la tenue, le 30 novembre, d'une journée de mobilisation contre l'austérité qui se déroulera simultanément dans plusieurs universités québécoises.

La Fédération a formé un comité d'études sur l'impact des TIC dans la tâche du professeur d'université.

Il mentionne la publication du projet de loi 75 sur les régimes de retraite dans les universités. Il précise que le Syndicat fera éventuellement une présentation au conseil syndical sur l'impact de ce projet de loi sur le régime de retraite de l'UQ (RRUQ).

Le prochain bulletin d'information de la Fédération paraîtra en janvier.

CS-295-26-11-15-12 Affaires nouvelles

Aucune question discutée à ce point.

CS-295-26-11-15-13 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 28 janvier 2016.

CS-295-26-11-15-14 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 16 h.

Le président

L'animateur et secrétaire

Original signé

Original signé

Ismaïl Biskri

Jocelyn Perreault